

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
03/7/20  
DOSSIER N°7377**

**PLANS VETOS - AIDES INDIVIDUELLES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : PLANS VETOS - AIDES INDIVIDUELLES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du Département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2025-07/4/32 du 4 juillet 2025 modifiant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-03/7/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stage sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE</b>	<b>AIDE AU STAGE</b>
A. C.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 6 <sup>e</sup> année  Stage du 02/02/2026 au 28/02/2026 (4 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>400 €</b>  soit <b>600 €</b>
B. M.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 2 <sup>e</sup> année  Stage du 16/02/2026 au 06/03/2026 (3 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>300 €</b>  soit <b>500 €</b>
B. P.	Ecole Universitaire Vasco De Gama (Portugal) 6 <sup>e</sup> année  Stage du 05/01/2026 au 27/02/2026 (8 semaines)	Déplacements : <b>500 €</b>  soit <b>500 €</b>
D. T. L.	Ecole nationale vétérinaire de L'Alfort 2 <sup>e</sup> année  Stage du 19/01/2026 au 23/01/2026 (1 semaine)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
E. A.	Ecole nationale vétérinaire de Lyon 6 <sup>e</sup> année  Stage du 05/01/2026 au 30/01/2026 (4 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
M. V.	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort 5 <sup>e</sup> année  Stage du 05/01/2026 au 30/01/2026 (4 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
M. J.	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 2 <sup>e</sup> année  Stage du 09/02/2026 au 27/02/2026 (3 semaines)	Hébergement : <b>300 €</b>  soit <b>300 €</b>

N. N.	Institut Polytechnique UNILASALLE de Rouen 4 <sup>e</sup> année  Stage du 19/01/2026 au 30/01/2026 (2 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
P. M.	Institut Polytechnique UNILASALLE de Rouen 4 <sup>e</sup> année  Stage du 19/01/2026 au 30/01/2026 (2 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
<b>TOTAL AIDES AU STAGE</b>		<b>2 900 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat d'engagement réciproque relatif à la bourse d'études et les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Articles 65131 et 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**